

La scie à béton

SUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION SITUÉ À L'ÎLE BIZARD, DES TRAVAILLEURS S'ACTIVENT AU REZ-DE-CHAUSSÉE D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL QUI COMPTERA PLUSIEURS ÉTAGES.

UNE LONGUE JOURNÉE LES ATTEND. POUR SA PART, PIERRE-LUC DOIT COUPER DES BLOCS DE BÉTON. TOUTEFOIS, IL A VOLONTAIREMENT LAISSÉ TOMBER QUELQUES RÈGLES DE PRUDENCE. POUVEZ-VOUS DIRE LESQUELLES ?





LES ERREURS

- 1 Aucune mesure de contrôle à la source des poussières n'est employée. Les deux travailleurs pourraient mordre la poussière sous peu...
- 2 Le casque serait davantage utile sur la tête que sur le sol! Et où sont passés les autres équipements de protection individuelle, lunettes, protections auditives et respiratoires et survêtement de travail?
- 3 Pierre-Luc se plie en deux et se fend en quatre pour couper le bloc

de béton sur le sol. Son dos n'apprécie sûrement pas!

- 4 La zone de travail n'est pas délimitée. Quelqu'un d'un peu distrait pourrait bien se retrouver là où il ne faut pas...
- 5 Justement, que fait Martin dans la zone de travail de Pierre-Luc? Il veut respirer de la poussière de silice ou mieux, recevoir un coup dans les jambes?
- 6 Quel désordre! Est-ce une piste de course d'obstacles que l'on construit?

Par ailleurs, il faut souligner au passage qu'on ne doit pas manier une scie à béton à essence dans un espace clos à moins qu'il ne soit correctement ventilé. La concentration en monoxyde de carbone pourrait atteindre un seuil critique.

Pierre-Luc a pris le temps de s'installer de façon à éviter une posture contraignante pour son dos. Bien entendu, Martin ne se trouve pas dans l'aire de travail de Pierre-Luc. Cette dernière a été délimitée avec des rubans jaunes de sécurité. Enfin, le sol est bien dégagé.

Protection individuelle

L'utilisation de l'eau sur la scie n'écarte pas totalement le danger de respirer de la poussière de silice. C'est pourquoi un appareil de protection respiratoire muni de filtres anti-poussière à haute efficacité est nécessaire. Il faut choisir le bon masque, de la bonne taille et bien l'ajuster pour assurer une bonne étanchéité. Pierre-Luc porte également un casque, des lunettes de sécurité et un survêtement qu'il pourra enlever lorsqu'il quittera la zone de travail. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Nous remercions le personnel de l'entreprise EBC, entrepreneurs généraux de Brossard, pour sa collaboration : Eddy Plante, coordonnateur en santé et sécurité, Mike Baratta, agent de sécurité, Bernard Gagné, surintendant de chantier, Patrice Morin, chargé de projet, Denis Létourneau, directeur sécurité et ressources humaines et Marie-Claude Houle, présidente.

Merci également à Martin Deschênes d'EBC et Pierre-Luc Labelle, ingénieur junior, de la CSST, qui ont aimablement prêté leur concours comme comédiens.

Nos personnes-ressources : Pierre-Luc Labelle, ingénieur junior, inspecteur à la Direction régionale Montréal 1, Yvon Papin, conseiller à la Direction de la prévention-inspection, Pierre Sirois, ingénieur et conseiller à la Direction de la prévention-inspection, tous trois de la CSST.

Photos: Robert Etcheverry



LES CORRECTIONS

Lorsqu'on coupe du béton ou de la brique, il peut y avoir des concentrations élevées de poussières de silice cristalline sur les chantiers de construction. À la longue, l'inhalation de telles poussières peut provoquer une affection pulmonaire grave appelée silicose. Pour en savoir plus sur la silice, voir le dossier de ce numéro en page 7.

La Loi sur la santé et la sécurité du travail a pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Si on utilise une scie à béton, on doit travailler en milieu humide, c'est-à-dire avec un apport d'eau sur l'outil, de manière à ce que les concentrations en silice dans l'air de l'aire de travail soient aussi basses que possible.